

## **A**RRÊTÉ DU **C**ONSEIL COMMUNAL

relatif à la nomination de Yannick Badertscher au grade de caporal au sein du Service de défense incendie du Val-de-Ruz

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu l'article 4 de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS), du 27 juin 2012;

vu l'article 11.1 du règlement de la défense contre les incendies ainsi que de la police du feu régionale, du 17 février 2014;

vu le rapport présenté par l'état-major ;

sur la proposition du dicastère de la sécurité,

## arrête:

**Article premier:** Nomination

M. Yannick Badertscher, né le 25 décembre 1985, domicilié Grand-Rue 15 à 2037 Montmollin, est nommé au grade de caporal au sein du Service de

défense incendie du Val-de-Ruz.

Art. 2:

Entrée en vigueur Le présent arrêté entre en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Val-de-Ruz, le 14 février 2018

Le président Le chancelier

C. Hostettler P. Godat

## Arrêté du Conseil communal

relatif à la nomination de Yannick Badertscher au grade de caporal au sein du Service de défense incendie du Val-de-Ruz Version: TH 339479 Date: 14.02.2018

Page: 2

## Distribution (en original):

•	Dicastère de la sécurité	1
•	Chancellerie	1
•	M. Yannick Badertscher	1